

Tri : n'oublions pas le verre



La collecte du verre a fortement baissé à Courdimanche. Elle a été divisée par 2 depuis 2007. En parallèle, on constate une augmentation de la part du verre dans nos ordures ménagères. Il nous faut donc réagir pour inverser cette tendance.

Les chiffres parlent d'eux même, 18 kg de verre triés par habitant en 2007 et 9,4 kg en 2014. Dans le même temps, la caractérisation de nos ordures ménagères montre qu'il y a en moyenne 9% de verre dans nos sacs noirs. La perte de collecte en point d'apport volontaire se retrouve dans nos poubelles. La moyenne des habitants de la communauté d'agglomération se situe autour de 14,6 kg.

Pourquoi recycler le verre ?

Le verre met 3 ou 4 millénaires à se décomposer dans la nature alors que créer du verre « neuf » à partir de verre recyclé consomme peu d'énergie. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1 demi tonne de CO₂. Le verre est recyclable à 100% et à l'infini, il est inerte pour ce caractère particulier qu'il est tant utilisé.

Recycler le verre, comment ça marche ?

Le taux de recyclage du verre est de 58,7% en France fin 2010, un peu en dessous de la norme européenne (60%) et très loin derrière le taux de recyclage allemand, qui s'élève à 70%. Des progrès ont été réalisés ainsi 67% des Européens recycleraient leur verre en 2009 selon la FEVE (Fédération Européenne du verre emballage) mais il demeure encore une importante marche à franchir afin de ne plus voir de déperdition énergétique.

Lorsque le verre est recyclé, il est trié une première fois par le consommateur. Mais attention, malgré toutes les bonnes intentions, il faut de nouveau trier le verre collecté une fois arrivé au centre de tri.

En effet, tous les déchets de type "verre" ne sont pas recyclables.

Par un tri mécanique, on retire les éléments non transparents comme la céramique, qui n'est pas recyclable, un souffleur retire les éléments trop légers : bouchons et étiquettes. Le verre est ensuite broyé.